

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINED, Aurélie MORISSEAU, Corinne RIVET BONNEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Sébastien GERON, Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absent excusé : Mr Sébastien JORIGNE

Secrétaire de séance : Mr Damien RIVET

Membres en exercice : 10

Membres présents : 9

Membres votants : 9

\*\*\*\*\*

**SMAEP 4B**

• [Rapport qualité et prix de l'eau – service distribution – année 2023](#)

Mme Catherine DECHAINED, 2<sup>ème</sup> adjoint et vice-présidente au SMAEP 4B présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et rappelle l'adhésion de la commune au SMAEP 4B le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Elle informe que le nombre d'abonnés en 2023 sur le syndicat est de 15 552. Le volume consommé est de 1 546 231 m<sup>3</sup> sur l'ensemble du syndicat. En ce qui concerne la commune de Juscorps, le volume consommé est de 19 861 m<sup>3</sup> soit une consommation de 118.22 m<sup>3</sup>/abonné. Le bilan fourni par l'Agence Régional de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Il informe que le prix de l'eau est de 2.98 € TTC le m<sup>3</sup> (redevances comprises).

• [Rapport qualité et prix de l'eau – service production – année 2023](#)

Mme Catherine DECHAINED, 2<sup>ème</sup> adjoint et vice-présidente au SMAEP 4B présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et rappelle l'adhésion de la commune au SMAEP 4B le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le SMAEP 4B regroupe 47 collectivités représentant 53 communes.

La population desservie est d'environ 28 665 habitants. Le syndicat s'occupe de la facturation, de la gestion des achats d'eau, de l'investissement, de la protection de la ressource en eau.

Le SMAEP 4B a des ressources qui ont fourni 2 153 968 m<sup>3</sup>. Le bilan fourni par l'Agence Régional de Santé publique indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

**CAN : RAPPORT QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023**

Mme le Maire informe l'assemblée que le service public assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les 40 communes. La commune est concernée pour l'assainissement non collectif uniquement. La longueur globale des réseaux d'assainissement est 865 km et 475 km de réseaux d'eaux pluviales. Le nombre d'abonnés desservis par le réseau collectif est de 52 143.

La redevance est composée d'une part fixe et d'une part variable qui s'élève à 37.45 €. Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, la facture est d'un montant de 279.25 € HT.

En ce qui concerne la commune de Juscorps, en 2023, il y a eu 4 contrôles ventes réalisés (1 acceptable, 3 non conformes), 1 diagnostic existant non conforme, 50 contrôles de fonctionnement (26 acceptables et 24 non acceptables), 2 réalisations conformes et 1 contrôle conception conforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2023.

**CIMETIERE : JARDIN DU SOUVENIR  
REGLEMENT INTERIEUR**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cimetière communal existe un jardin du souvenir permettant la dispersion des cendres des défunts.

Mme le Maire rappelle également qu'au cours de la séance du 10 octobre 2024, le conseil municipal avait validé le devis de la Marbrerie Geoffroy pour l'acquisition d'une stèle avec 9 plaques nominatives pour un montant de 1 475€ TTC suite à une demande de plaque nominative par une famille.

Mme le Maire indique que suite à cette décision favorable du conseil municipal, il convient de modifier le règlement intérieur du cimetière, l'article 14 « Jardin du Souvenir ».

Elle propose de modifier comme suit le règlement :

**Article 14** : Tous ornements et attributs funéraires sont prohibés à l'intérieur, sur les galets de dispersion et sur les bordures du Jardin du Souvenir, à l'exception du jour de la dispersion des cendres où seules des fleurs naturelles pourront être déposées le long des murs à l'extérieur du Jardin du Souvenir.

Une stèle comportant 9 plaques est érigée à l'intérieur du Jardin du Souvenir.

Pour les familles qui souhaitent inscrire le nom du défunt et une date, une plaque leur sera proposée au tarif fixé en Conseil Municipal. Ce tarif comprend également l'inscription : lettre dorée, écriture d'imprimerie

et portera au maximum le nom et prénom du ou de la défunte, voire le nom de naissance, l'année de naissance et l'année du décès.

La mairie se chargera de faire graver la plaque qui sera déposée ensuite en présence de la famille.

En ce qui concerne le tarif de vente des plaques, le conseil municipal souhaite obtenir des renseignements complémentaires et une décision sera prise au cours d'une prochaine réunion.

**11 NOVEMBRE 2024**

11h30 : rassemblement à la Mairie

11h45 : cérémonie au monument aux morts

Un vin d'honneur sera servi à la mairie à l'issue de la cérémonie.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

☞ **Gendarmerie** : Visite de l'adjudant ARTHUR de la brigade de Prahecq et prise de rendez-vous avec le référent sécurité pour sécuriser le hangar communal.

☞ **APS** : intervention de la sophrologue, Impulsion Gym et initiation au Roller par l'association ROOL de Fors

☞ **Salle activité de l'école** : lecture du devis de LLS pour le changement d'une rive et pose d'un zinc. Le conseil municipal souhaite un devis de l'entreprise Lalu. Faire des devis complémentaires pour le local entretien.

☞ **Ecole** : le crépi des murs de la cour d'école a été fait pendant les vacances de la Toussaint.

☞ **Conseil d'école** : à ce jour, 104 enfants scolarisés au sein du RPI.

☞ **Site Internet** : une refont est à l'étude

☞ **Animation de Noël** : projection d'un film de Noël le Vendredi 13 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Corinne RIVET BONNEAU

Le secrétaire de séance  
Mr Damien RIVET